

25 avr 2014 -17:07

Appartient à [Conseil des ministres du 25 avril 2014](#)

Rénovation du Conservatoire royal de Bruxelles

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la rénovation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

Le projet vise à habiliter la Régie des bâtiments à se réunir avec les communautés française et flamande en vue de créer une société afin de rendre possible la rénovation et la gestion du Conservatoire royal.

Le bâtiment du conservatoire nécessite de gros travaux. Afin de pouvoir les financer, une étude a démontré que la solution la plus adaptée est de confier la rénovation et l'exploitation ultérieure du site du conservatoire de musique à une société dont l'administration fédérale, la Communauté flamande et la Communauté française sont chacune, pour une partie équivalente, actionnaires.

Pour permettre la réalisation ultérieure de ce scénario, le Conseil des ministres confie à la Régie des bâtiments un double mandat jusqu'à la création d'une société et l'apport du bâtiment. Les communautés flamande et française présenteront également un mandat comparable pour la création de la société en question. Un pacte d'actionnaire préalable sera conclu pour fixer les principes et les engagements concernant la rénovation et la gestion du site.

Jusqu'à l'attribution du marché de rénovation par la société, le Conservatoire de musique reste responsable de la gestion quotidienne et de l'entretien normal et opérationnel du bâtiment. La Régie des bâtiments continuera d'assurer les travaux de sécurité urgents au bâtiment.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11